

On recherche UN(E) CHARGE(E) DE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS ET DE L'ACTION CULTURELLE – Pôle Muséal

La **Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie**, située au cœur du Pays d'Auge, à 30 minutes du littoral de la Manche, de la côte fleurie avec Deauville-Trouville, à 1h des plages du débarquement, et à la croisée des métropoles de Caen (25 minutes par le train), Rouen et Le Havre, constitue la 2ème plus importante intercommunalité du Calvados. C'est un territoire dynamique, de 80 000 habitants, reconnu tant pour son activité culturelle et patrimoniale que pour la beauté de ses paysages. La Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie évolue dans un environnement de travail attractif et innovant, prônant la **confiance**, l'**écoute** et la **responsabilisation** de ses 377 collaborateurs. Elle a mis en place **une organisation en flexoffice** où des espaces prévus en fonction du besoin sont à disposition : espaces de coworking, salles de concentration, salles de réunion, espaces de détente. Cette organisation de travail s'articule aussi autour du télétravail. **La pratique sportive et les activités de bien-être** sont également favorisées lors de la pause méridienne.



La politique culturelle portée par les élus a pour ambition de faire de la **culture un levier d'attractivité territoriale et d'amélioration de la qualité de vie** en organisant un maillage cohérent du territoire favorisant l'accès de tous à l'offre culturelle, en privilégiant l'enfance et la jeunesse. La mise en œuvre du **Plan d'Actions Culturel Territorial** est la priorité fixée à la Direction de la Culture suivant le phasage et le budget décidé par les élus de la Communauté d'Agglomération : **labellisation 100% EAC, soutien à la création, diffusion de proximité, mise en œuvre des droits culturels et projets de création et rénovation d'équipements structurants** : Ferme des possibles, théâtre de Lisieux, château-musée de Saint-Germain de Livet, Conservatoire à Rayonnement Départemental. Pour ce faire, la Direction de la Culture s'appuie sur 140 collaborateurs répartis sur 17 équipements : trois musées de France, une micro-folie mobile, un théâtre à l'italienne et une salle de spectacle, un réseau des médiathèques, un Conservatoire à rayonnement Départemental et un réseau des établissements d'enseignement artistique.

Le **Pôle Muséal** est composé de trois Musées de France : Musée d'art et d'histoire de Lisieux, Château-Musée de Saint-Germain de Livet et Musée du Vieux Manoir d'Orbec ainsi que d'une micro-folie mobile. L'équipe compte 5,5 agents permanents, 2 guides conférenciers à temps non complet à l'année et est étoffée de 5 à 7 d'agents d'accueil et de médiation supplémentaires durant la saison (avril-novembre). 20000 œuvres et objets composent les collections répartis dans les trois Musées. Les Musées accueillent entre 20 000 et 25000 visiteurs dont une large part de scolaires pour le Musée de Lisieux. L'enjeu du service des publics est de développer la fréquentation des sites en fidélisant les publics tout en allant à la conquête de nouveaux avec des objectifs chiffrés définis. En s'appuyant sur cette équipe, d'un professeur détaché de l'éducation nationale et sur la programmation des Musées (expositions, accrochages, événements) l'ambition est de développer une offre de médiation forte et identifiée avec des projets et outils originaux et innovants. Dans ce cadre et afin de répondre aux ambitions des élus communautaires en termes de développement des publics des musées et de la Micro-folie Mobile, la Communauté d'Agglomération souhaite renforcer son équipe de direction mutualisée pour la rentrée 2023-2024, en recrutant un(e) chargé(e) des publics et de l'action culturelle pour ses Musées et sa Micro-Folie mobile.

Rattaché(e) à la directrice du Pôle Muséal, vous êtes en charge de la mise en place des actions visant à connaître, développer et fidéliser les publics des trois Musées de France et de la Micro-Folie mobile gérés par la collectivité.

MISSIONS

- Concevoir et piloter des actions de sensibilisation nouvelles de par la forme et le public de destination en répondant aux orientations fixées par la direction des affaires culturelles : 100% EAC, droits culturels et inclusion ;
- Organiser et mettre en place des actions et des projets (circuits, visites, atelier, programme de conférences, événements culturels...) à destination de tous les publics en lien avec la programmation, les collections et l'environnement patrimonial des musées ;
- Développer les partenariats et répondre aux appels à projets ;
- Créer des outils de médiation et pédagogiques pour tous les publics et en particulier les 0-25 ans ;
- Superviser et réaliser ponctuellement l'animation des actions ;
- Assurer la promotion des actions culturelles en lien avec le service communication ;
- Assurer l'évaluation des projets et leur impact, la connaissance des publics avec des outils adaptés et innovants ;
- Encadrer les agents d'accueil et de médiation, les guide-conférenciers intervenants, le coordinateur et les agents de médiation de la micro-folie et des musées, et travailler en collaboration avec le professeur détaché de l'éducation nationale au service des publics sur le volet scolaire ;
- Gérer le service des publics dans son ensemble : organisation, réservation, planning ;
- Assurer l'intérim en cas d'absence de la Directrice du Pôle Muséal.

Profil :

- Expérience professionnelle requise dans le domaine de l'action culturelle et la médiation ;
- Connaissance des méthodes de conduite et d'analyse de projet : de la construction à l'évaluation ;
- Connaissance des musées et des politiques culturelles en matière de publics ;
- Vous êtes force de proposition, créatif et vous savez faire preuve d'innovation ;
- Appétence pour le numérique ;
- Connaissance des collectivités territoriales appréciée ;
- Qualités requises : sens de l'initiative, des relations humaines, de la pédagogie, du service public, esprit d'équipe et réactivité ;
- Permis B obligatoire.

Modalités de recrutement :

- Titulaire (ou à défaut contractuel) ;
- Durée de travail : Temps complet ;
- Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine ou des attachés territoriaux ;
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, adhésion CNAS, participation mutuelle, participation abonnement transport ou stationnement (50%) ;
- Poste à pourvoir à la rentrée septembre.